



## Indemnités journalières

Par **Mylène85**, le 17/11/2021 à 13:50

Bonjour,

J'ai une maladie des mains reconnue "maladie professionnelle", qui m'empêche de travailler jusqu' à une nouvelle opération.

Au sujet des indemnisations journalières, vaut il mieux que je sois au chômage avec une rupture conventionnelle de travail, ou que je reste chez mon employeur en arrêt de travail ?

Je vous remercie de me conseiller.

Bien cordialement.

Par **Visiteur**, le 17/11/2021 à 18:00

Bonsoir

Il est préférable d'être sous contrat en cours.